

COMPTE-RENDU DETAILLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Présents et représentés : 13
Compte rendu affiché le 18
/11/2016

L'an deux mil seize le huit novembre, à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 03/11/2016, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, David MERY, Virginie BOUVARD, Patrice LACHENAL, Christiane BOURAS, adjoints, Sandrine BAUDET, Elodie BUSSAT, Philipp FUHRMANN, Cécile DUPARC, Matthias BLANDIN, Philippe SAUTIER, Jean Romain BRIQUE conseillers.

Procuration : Daniel FOËX à Philippe SAUTIER

Absentes excusées : Carole CONS, Tanaïs DE SURMONT.

A été nommée secrétaire : Cécile DUPARC

Le compte-rendu du 27/09/2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Intercommunalité :

CCG – Modification des statuts : Monsieur le Maire rappelle que la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, opère une nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, que la Communauté de communes se doit de prendre en compte. Ainsi, l'article 64 de la loi NOTRe, renforçant significativement les compétences du niveau communautaire, a supprimé la référence à l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique, induisant une nécessaire réforme des présents statuts.

Parallèlement, la Communauté de Communes adhérant au futur Pôle Métropolitain, se doit d'intégrer statutairement et expressément une telle adhésion, les statuts du pôle métropolitain et l'intérêt métropolitain ayant été approuvés, à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 27 juin dernier.

Enfin, la Communauté de Communes souhaite, dans le même temps, revoir le champ de ses interventions afin d'actualiser les statuts au plus près des objectifs et de l'avancement des actions inscrites au projet de territoire.

Ces compléments statutaires portent sur les domaines sectoriels suivants :

- **Mobilité** et plus particulièrement la prise en compte des modes doux ainsi que la mise en accessibilité et aménagements des points d'arrêt prioritaires
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** avec la valorisation des actions de transition énergétique menées dans le cadre de notre territoire labellisé TEPOS/TEPCV
- **Action sociale** en considérant, notamment, la coordination d'actions en matière de santé publique, gérontologie et la petite enfance avec les perspectives de développement du service figurant au schéma pluriannuel.

Le projet de révision statutaire a été entériné par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre dernier. Il est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Genevois au pôle métropolitain selon les statuts et l'intérêt métropolitain.
- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois.

CAUE : M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) peut apporter son aide sur différents projets d'urbanisme et d'aménagement. La CCG va conclure une convention avec la CAUE qui aidera par la suite les communes membres. Les élus, approuvent à l'unanimité cette proposition qui permettra une harmonisation des zones futures à développer, de gérer les cheminements tout en préservant l'aspect rural de la commune.

PLU : M. le Maire rappelle que les communes du canton, en 2014, ont souhaité gardé la gestion de leur PLU au sein de leur territoire. Cependant, il précise que la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 imposera, au 31 mars 2017, le transfert des PLU

communaux en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour une gestion globale de l'ensemble des documents d'urbanisme. M. le Maire précise que ce projet pour une vision communautaire est déjà bien engagé avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) actuel. A défaut d'un refus d'adhésion des communes au PLUI, le transfert sera fait automatiquement au 31/03/2017.

Recours la commande publique :

Monsieur le Maire rappelle qu'un service commun de la commande publique est mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2017, entre la Communauté de Communes du Genevois, la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et la Commune de Collonges-sous-Salève, conformément au schéma de mutualisation. Ce service commun a pour vocation de se charger des marchés publics et des autres procédures de la commande publiques de ces trois collectivités.

En outre, le service réservera une partie du temps de travail des agents pour la réalisation de groupements de commandes auxquels les Communes du territoire de la Communauté de Communes du Genevois et non membres du service commun ainsi que certains syndicats nommés pourront prendre part. Le recours au service commun de la commande publique permettra de sécuriser les procédures, de réaliser des groupements de commandes plus structurés, de gagner du temps et de l'efficacité dans la réalisation des actes de la commande publique.

Les Communes et syndicats qui souhaitent bénéficier de l'apport du service commun de la commande publique sont invités à signer une convention d'utilisation du service qui prévoit notamment les conditions de saisine du service commun ainsi que les modalités de participation au coût du service.

L'assemblée, à l'unanimité,

- décide du principe de recourir, en cas de besoin, au service commun de la commande publique,
- approuve le projet de convention de gestion de service ci-joint annexé,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à ce dispositif.

2. Assainissement – travaux aménagement hameau d'Epagny :

M. le Maire rappelle qu'en raison des inondations récurrentes au Chemin du Verger, il convient de créer un réseau de collecte des eaux pluviales. La société BESSON TP propose de réaliser ces travaux, complémentaires avec l'assainissement et l'eau potable, pour un montant réévalué, compte tenu de travaux supplémentaires, à 33 131,60 € HT. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3. Logement communal :

Réfection logement : le coût total de la réfection du logement communal situé Place de l'ancienne mairie est estimé à environ 16 300 € (peinture, sols, système du traitement des eaux calcaire pour l'ensemble du bâtiment, vérifications électriques).

4. Travaux :

SYANE : les travaux d'éclairage publics, répartis sur trois ans, démarreront en 2017. A ce titre, une subvention du Ministère de l'Ecologie, dans le cadre de la labellisation TEPCV et par le biais de la Communauté de Communes du Genevois, pourra être sollicitée.

Réfection pont Jonzier/Savigny : des devis pour la réfection du pont jouxtant les deux communes ont été demandés aux entreprises BESSON TP et Vuache BTP. Les deux communes se consulteront pour valider leur choix.

Auberge Communale : la commune a demandé des devis pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la Goutte d'Or aux entreprises SAVEC et CFM. La proposition de la société SAVEC, pour un montant de 3 888 € HT, a été acceptée. Monsieur le Maire rappelle que seuls les frais d'entretien du matériel sont à la charge des gérants de l'auberge.

5. Environnement :

Illuminations de Noël : les installations seront posées le 22/11 pour des illuminations à compter du 1^{er} décembre.

Marché hebdomadaire : Malgré la présence « ponctuelle » de certains commerçants, trois nouveaux marchands se sont installés sur le marché : légumes bio, poissons et produits en cuir (période de Noël).

6. Scolaire:

Voyage scolaire CM1/CM2 : organisation d'un voyage scolaire en mars 2017 aux Châteaux de la Loire. Demande d'une subvention au SIVU des écoles pour un montant de 1 880 €.

Prochaines réunions SIVU des écoles : le 16/12 à 18h30 suivie d'une réunion de personnel à 19h.

Marché de Noël des écoles : il aura lieu le vendredi 9 décembre à partir de 17h30 à la salle des fêtes de Savigny avec des représentations des NAP par les élèves.

7. Urbanisme :

PLU : réunion publique le vendredi 2 décembre à 19h30 à la salle communale.

Permis de construire :

- SCALISI N.-RIVIERE C. : construction de deux maisons jumelées – Route du Long Perrier - Avis favorable sous réserve d'examen par le service instructeur.

Permis de construire modificatif :

- GAIVOTO P.: déplacement de l'abri-voiture par rapport à l'
- emplacement initial –Impasse des Frênes - Avis favorable sous réserve d'examen par le service instructeur

Déclarations préalables :

- CHINES A. : construction d'un abri de voiture – Route de la Craprière – avis favorable

Certificats d'urbanisme :

- Vente ANDREA/CASTANON-REYES MEZZA – Au long Perrier – Le Clos Roméo–B 1826
- Vente LABROSSE/RONAT-FERRIER – Route de la Craprière – B 1879
- Vente TAIRRAZ/RAMEL-PARENT – Résidence Les Carrés d'Amalia – B 713 et B 1327

8. Divers :

Jeunes agriculteurs : dans le cadre de l'organisation du concours de jugement de bétail le 7 décembre prochain, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'offrir un lot (bon repas de 50 € à l'auberge de la Goutte d'Or) aux jeunes agriculteurs.

Prochain conseil municipal : 13/12/2016 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire,
M. MERMIN**